

FORMATION POUR LE DOSSIER RAEP DE LA SESSION 2014.

Après avoir demandé au rectorat quelle formation serait proposée aux candidats aux concours et examens réservés, voici la réponse de M. Montlivet, de la DAFOP - Délégué Académique à la Formation des personnels :

« 1) Une formation hybride est proposée aux personnes éligibles aux concours et examens réservés. Elle commencera le 10 octobre par une demi-journée de regroupement présentiel pour présenter les objectifs et l'organisation de la formation.

Ensuite une session de formation à distance sur la plateforme Pairfom@nce permettra d'accompagner les candidats pour la constitution de leur dossier de RAEP. Ce temps d'accompagnement à distance sera organisé sur 4 semaines de travail à raison d'environ 2h/semaine et se terminera début novembre.

Une partie de la formation sera commune à tous les candidats et portera sur les grandes lignes du dossier de RAEP et la présentation du parcours professionnel. L'autre partie de la formation sera organisée en pôles disciplinaires pour préparer la présentation de la séquence pédagogique. Un autre temps de formation est prévu après la remise des dossiers pour la préparation à l'oral.

Cette formation fait l'objet d'une campagne spécifique d'inscription dans GAIA. Les personnels éligibles recevront un courrier le 23 septembre, dans leur établissement les informant de l'ouverture de cette formation et des modalités d'inscription.

2) **Des concours internes** ont été ouverts, après appel à candidature : CAPES interne arts plastiques, documentation, philosophie. Concours de personnels de direction, de personnels d'inspection. »

En effet, n'oubliez pas de vous inscrire aux concours internes, du 10 septembre au 22 octobre 2013, 17h. Le dossier RAEP doit être déposé pour le mardi 7 janvier 2014.

Conditions : la licence suffit et 3 ans d'ancienneté sont nécessaires. Voir l'ensemble des conditions générales et spécifiques sur SIAC : B.O. du 18 juillet 2013.